

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
DM-2024-0019**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 9 avril 2024 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

**DM-2024-0019 – Immeuble sis au 262 rue Principale :**

- Régulariser la marge avant à 7.37 mètres au lieu de 7.50 mètres et la marge latérale à 0.93 mètre au lieu de 2 mètres, d'un abri d'auto situé au 262 rue Principale, en vertu de la grille des usages et normes pour la zone H-40 du Règlement de zonage 701;
- Régulariser l'implantation d'une galerie à 1.09 mètres de la ligne latérale au lieu de 1.50 mètres tel que prévu au Règlement de zonage 701.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

**Donné à Beauharnois, ce 25 mars 2024**



**Sandra Boulanger, greffière par intérim**